# Collectif Rungis

NON à un centre d'hébergement de plus
dans le 13ème arrondissement de Paris

*Dossier de presse*

**n°6**
**23 septembre 2021**

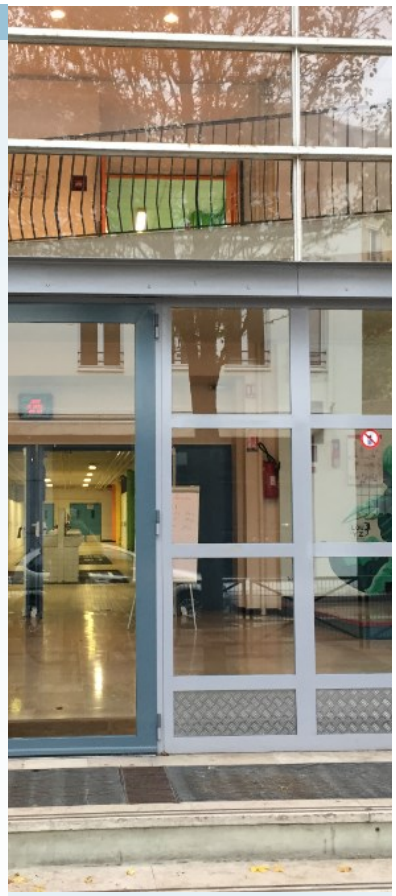

## La Région Ile-de-France a abandonné définitivement son projet de centre d'hébergement de sans abri du métro dans l'ancien lycée *Lazare-Ponticelli.*

**Le recours de notre association étant *a posteriori* privé d'objet, la Région a demandé au juge administratif un non-lieu**

**Le quartier est sauvé. Notre Association a atteint son objectif principal** : l'abandon définitif de ce projet de centre d'hébergement. Dans ces conditions, et sur les conseils de notre avocat, nous avons décidé de nous désister dans notre recours, afin d'arrêter des frais juridiques inutiles.

**La Région a voté un nouveau projet : une Maison régionale des Sports, de la Jeunesse et des Outre-mer**
Le site accueillera des comités, ligues et fédérations du mouvement sportif régional, des organisations de jeunesse et un centre culturel ultramarin. Le site sera restructuré en bureaux, salles de réunion et de conférences. Ce nouveau projet a été voté par le Conseil régional du 21 juillet 2021 et la commission permanente du 22 juillet 2021. Une étude technique de faisabilité a été votée pour un montant de 150 000 euros. Jérôme Coumet, maire du 13è, a accueilli favorablement cette nouvelle destination.

**La vocation éducative du lycée est maintenue « au sens large »**
Le maintien de la vocation éducative du lycée a été défendu par notre Association depuis juillet 2019. Mais la situation a évolué. Par 2 fois, le site a été désaffecté par le Préfet, avec l'avis favorable du Rectorat. La Région, propriétaire des locaux, leur a voté une nouvelle destination. Le site n'est plus un établissement d'enseignement. Il n'y a donc plus aucune chance de le conserver en tant que lycée. Toutefois, la Jeunesse et les Sports étant sous la tutelle de l'Education nationale, le site conservera une vocation éducative « au sens large », à travers les fédérations et associations qui viendront sur le site Lazare-Ponticelli.

**Continuez à soutenir notre association dans la durée: adhérez, donnez !**
Face à la Région, notre Association a montré sa détermination et atteint son objectif principal. Vos adhésions et vos dons ont permis de financer l'action en justice de l'Association. Nous devons encore payer les derniers frais d'avocat, qui s'élèvent à 2 200 €. Nous ne disposons d'aucune subvention. Une fois de plus, nous comptons sur vous.
Le nouveau projet de la Région va modifier durablement notre quartier.
**L'Association prendra toute sa place dans la concertation souhaitée par la Région, dans l'intérêt du quartier. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons peser pour défendre notre cadre de vie.**

### Dans ce numéro

Une page se tourne, une autre s'ouvre..... . 2
L'action de l'Association continue 3
L'abandon officiel du centre d'hébergement ..... 4
La nouvelle destination du site Ponticelli: les délibérations du Conseil régional du 21 juillet 2021 6
La Maison régionale des Sports, de la Jeunesse et dds Outre-Mers, présentée par son préfigurateur Patrick Karam..... 13
2 ans d'engagement collectif..... 14
Présentation de l'Association ..... 16

**ADHEREZ, DONNEZ !**

**En ligne**
***www.collectif-rungis.org***

**Auprès de notre trésorière**
**Nicole Choquet :**
**91 rue Barrault, 75013 Paris**

## Une page se tourne, une autre s'ouvre

Nous vous espérons tous en bonne santé après l'épreuve de la crise sanitaire, qui nous a empêché de tenir des réunions publiques d'information.

Le 21 juillet 2021, la Région a voté une nouvelle destination pour le site *Lazare-Ponticelli:* une Maison régionale des Sports, de la Jeunesse et des Outre-mers. Des travaux conséquents de restructuration sont envisagés. Le site accueillera des comités, ligues et fédérations du mouvement sportif régional, des organisations de jeunesse et des associations ainsi qu'un centre culturel pour les ultramarins.

**Le Maire du 13è nous a informés qu'il ne s'opposerait pas à ce nouveaux projet de la Région.**
Il n'est pas décideur dans ce dossier. C'est la Région, propriétaire, qui décide de la nouvelle destination des locaux.

Merci à vous tous d'avoir soutenu pendant près de 2 ans l'action de notre Association pour la sauvegarde de notre quartier, pour éviter l'installation d'un centre d'hébergement pour les sans-abri du métro dans les locaux du lycée *Lazare-Ponticelli.*

L'action judiciaire de notre Association, auprès des tribunaux administratifs de Paris et de Montreuil, a été nécessaire et déterminante: elle a renforcé l'action collective, en dissuadant la Région d'installer ce centre d'hébergement dans le lycée *Lazare-Ponticelli*, alors même que trois de ces centres ont été ouverts dans d'autres lieux. Notre avocat a élaboré une solide défense contre la Région, qui a porté ses fruits. La Région a demandé au juge un non-lieu, en le justifiant par l'abandon *a posteriori* de son projet de centre d'hébergement. Notre avocat nous a conseillé de nous désister à ce stade de la procédure, pour éviter des frais juridiques supplémentaires. L'objectif principal de l'Association a été atteint. L'instruction est close et le non-lieu devrait être rendu par le Tribunal administratif de Montreuil dans les prochaines semaines.

Vous vous souvenez qu'un autre recours de l'Association a été déposé auprès du Préfet, contre la désaffectation du lycée *Lazare-Ponticelli.* Ce recours sera jugé dans une autre juridiction, le Tribunal administratif de Paris. Notre avocat a demandé au Tribunal de Paris un sursis à statuer, en attendant de connaître la position de la Région au Tribunal de Montreuil. Il est maintenant hautement probable que le Préfet demande à son tour un non-lieu, selon notre avocat.

Nous avons besoin à nouveau de votre soutien financier pour régler les derniers frais d'avocat, à hauteur de 2 200 euros, qui concernent la rédaction du mémoire en réplique à la Région, déjà réalisé.

# L'action de l'Association continue pour défendre les intérêts du quartier

Maintenant que l'abandon définitif du centre d'hébergement a été obtenu, l'action de l'Association continue.

La nouvelle destination du lycée, une Maison régionale des Sports, de la Jeunesse et des Outre-mers, va profondément modifier le quartier. La dimension Jeunesse et sports apportera des activités d'intérêt régional, avec un centre d'orientation et des animations portées par le sport de haut niveau. La dimension Outre-mers apportera une ouverture culturelle et des opportunités d'animation. Il s'agit d'un projet de portée nationale.

Ces nouvelles activités généreront une fréquentation accrue du quartier, qui sera utile pour l'animation et l'activité économique. Les nuisances potentielles (bruit, circulation, stationnement, sécurité, environnement…) devront être anticipées.
Le site *Lazare-Ponticelli* doit être totalement restructuré, ce qui implique d'importants travaux.

L'Association prendra toute sa place dans la concertation annoncée par la Région, pour continuer à défendre les intérêts de notre quartier et de notre cadre de vie.

**Nous devons rester vigilants, actifs, unis.**
**Nous devons être nombreux pour continuer à peser auprès de la Région.**
**Merci d'avance de continuer à soutenir l'Association dans la durée**

**Merci d'adresser vos cotisations et vos dons :**
**- sur le site Internet de l'association : *www.collectif-rungis.org***
**- auprès de notre trésorière Nicole Choquet : 91 rue Barrault, 75013 Paris**

# La Région signifie à la Croix-Rouge l'abandon définitif du projet de centre d'hébergement sur le site Ponticelli

Région ÎledeFrance

**Le directeur général adjoint**
**Pôle des politiques sportives, de santé de solidarité, et de modernisation**

**Philippe Le Gall**
**Président Délégué régional – Île-de-France**
**CROIX ROUGE FRANCAISE**
**MAILLE NORD II – 8, AVENUE MONTAIGNE**
**93160 NOISY-LE-GRAND**

Saint Ouen sur Seine, le 17 juin 2021

**Objet : Abandon du projet Maison Région Solidaire au Lycée Lazare Ponticelli**

Monsieur le Président,

Le programme Région solidaire se décline tout particulièrement en matière de lutte contre la précarité, avec l'objectif d'agir efficacement contre les inégalités territoriales et sociales.

En la matière, la situation des sans-abri dormant dans les couloirs du métro est inacceptable et une réponse humaine et solidaire doit leur être apportée. La RATP dénombre environ 300 personnes qui dorment chaque nuit dans le réseau et vivent dans des conditions indignes. Cette situation n'est pas sans conséquence en termes de sécurité mais également pour les agents de la RATP et pour les usagers.

Devant cette situation d'urgence sociale, la Croix Rouge Française, avec laquelle la Région Île-de-France entretient des liens étroits et de confiance qui ont été formalisés dans une convention stratégique signée en juillet 2018, a proposé à la Région d'agir et de mettre en place une « Maison Région solidaire ». C'est ainsi qu'une première Maison Région Solidaire gérée par la Croix Rouge Française a été installée dans la ville de Clichy-la-Garenne tandis qu'une seconde structure, gérée par l'opérateur solidaire Seine Ouest Insertion, a été installée dans la ville d'Issy les Moulineaux.

Nous avions également envisagé ensemble la création d'une maison solidaire au sein du lycée Lazare Ponticelli dans le 13ème arrondissement de Paris. Après une réflexion approfondie et au regard de l'ampleur prise par les autres structures su mentionnées, je vous confirme que la création d'une maison d'accueil des sans-abris sur ce site du 13 ème arrondissement ne nous apparait plus pertinente et est donc définitivement abandonnée. Très concrètement, l'Autorisation d'Occupation Temporaire du lycée Lazare Ponticelli dont l'autorisation de signature avait été approuvée lors de l'assemblée délibérante régionale du 3 juillet 2019 ne sera pas signée. Je souhaitais vous confirmer officiellement de l'abandon de ce projet, vous remerciant à nouveau pour la force de l'engagement de vos équipes aux côtés des Franciliens les plus fragiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

**Cédric ARCOS**

Région Île-de-France
2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr
RegionIleDeFrance @iledefrance

**Ce courrier a été transmis par la Région Ile-de-France au Tribunal administratif de Montreuil.**

**Il justifie auprès du juge que le recours de notre Association contre la Région est privé d'objet.**

**En conséquence, la Région demande au juge un non-lieu à statuer.**

La Région a tardé jusqu'au dernier moment pour abandonner définitivement son projet. En effet, ce courrier est daté du 17 juin 2021, c'est-à-dire 3 jours avant le premier tour des élections régionales.

Nous avions raison de rester prudents.

La Croix-Rouge française devait être l'opérateur de ce centre d'hébergement pour sans-abri du métro, appelé « Maison Région solidaire » et non centre d'hébergement, car la Région n'a pas la compétence juridique de créer un centre d'hébergement. C'est la compétence de l'Etat.  La Région n'a reçu aucune commande ni d'autorisation de l'Etat pour installer légalement un centre d'hébergement sur le site *Lazare-Ponticelli.* Les « Maisons Région solidaire » sont une initiative de la Région.

Région île de France

Conseil régional

Rapport pour le conseil régional
JUILLET 2021

**Présenté par**
**Valérie PECRESSE**
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**LUTTER CONTRE LES FRACTURES**

CR 2021-052

atteindra chaque année un million d'euros.

L'article 6 de la présente délibération définit les règles de l'appel à projet qui sera lancé dès la rentrée.

**8. « 1 lycée, 1 projet culturel »**

Afin de renforcer la présence de la culture dans les lycées et de mieux faire découvrir la culture aux lycéens, la Région propose de jumeler chaque lycée avec une institution culturelle et d'augmenter de 1.000 euros le budget d'autonomie des lycées publics, pour le porter à 10.000 euros par an afin de permettre aux établissements de renforcer leur action culturelle.

C'est l'objet des articles 7 et 8 de la présente délibération.

**9. Appel à projets 100 quartiers culturels**

Pour favoriser la présence d'artistes, de lieux et de commerces culturels aussi bien dans les centres-villes que dans les périphéries, la Région met en œuvre sans délai l'engagement de soutenir la création de 100 quartiers culturels dans les villes d'Ile-de-France, sur la durée de la mandature.

L'article 9 de la présente délibération propose d'adopter les règles de cet appel à projets qui sera lancé à la rentrée de septembre.

**10. Au moins 1 équipement sportif dans 100 % des communes d'Ile-de-France**

Avec plus de 2 millions de licences sportives, 60% de franciliens déclarant avoir une pratique sportive régulière, 40% des médailles olympiques et 25% des médailles paralympiques franciliens, l'Ile-de-France est une terre sportive. Afin d'aller encore plus loin dans le soutien à la pratique sportive et d'assurer cet engagement pris auprès des Franciliens de développer le sport pour tous, l'article 10 de la présente délibération propose la réalisation d'un état des lieux approfondi des équipements sportifs par commune qui sera réalisé par le pôle des politiques sportives, de santé, de solidarité et de modernisation, en lien avec le département sport de l'Institut Paris Région et les acteurs concernés. Cet état des lieux sera présenté aux élus à l'automne et assorti d'un plan d'action destiné à atteindre au plus vite cet objectif de 100% des communes franciliennes dotées d'au moins un équipement sportif, en lien avec l'agence « Cap rural » chargée d'accompagner les communes rurales carencées en équipements sportifs.

**11. Maison des sports, de la jeunesse et des Outre-mer**

**11.1 Cité des Outre-mer**

La Région Île-de-France est une grande région ultramarine. Elle concentre 70% de la population antillaise et plus de 30% des réunionnais de l'hexagone. Concernant la population guyanaise, elle a presque doublé en 20 ans. Plus de 800 000 Ultramarins vivent et travaillent en Ile-de-France, leur apport est essentiel à tout niveau, économique, sportif, culturel. Ces Franciliens contribuent largement à la réussite de la première région d'Europe. Les liens qui unissent l'Outre-mer et l'Ile-de-France sont historiques, en particulier au plan culturel, grâce à de grands penseurs ou écrivains dont nous sommes les héritiers. Le Conseil Régional a voté en novembre 2018 la signature de conventions de partenariat ambitieuses et inédites pour permettre à la Région Île-de-France de conforter ses liens historiques d'amitié avec les régions et collectivités territoriales d'Outre-mer. Il est désormais temps d'aller plus loin en concrétisant, en Ile-de-France, le projet de Cité des Outre-mer. Souhaitée par l'Etat depuis plus de 30 ans, la Cité des Outre-mer, projet imaginé comme un centre culturel destiné à la promotion et la valorisation des cultures, des arts, des traditions et

coutumes des territoires ultramarins n'a en effet jamais vu le jour. Des locaux relevant du patrimoine régional se libèrent dans les prochains mois et offrent une opportunité pour concrétiser ce projet.

Cette Cité des Outre-mer aura pour objectifs :
- d'accueillir toutes les associations ultramarines d'Ile-de-France dans un même lieu afin de faciliter les échanges et la concertation ;
- de permettre à certaines de ces associations d'y avoir leur siège ;
- de promouvoir en métropole un nouveau regard sur l'outre-mer, plus valorisant ;
- de faciliter les échanges et les rencontres pour renforcer la visibilité du monde ultramarin.

Plusieurs services seraient ainsi proposés :
- Mise à disposition des ressources nécessaires pour effectuer des travaux de recherche, d'études, pour préparer des conférences, des formations….
- Mise à disposition de différents espaces de la structure, faciliter les échanges et rencontres pour des événements culturels, des séminaires d'entreprise, des projets multipartenariaux.
- Point d'appui pour les associations, pour informer et orienter les étudiants ultra-marins, accueillir les étudiants engagés dans des travaux de recherche sur les collectivités ultra-marines…

Ce projet ambitieux et structurant sera porté par Patrick Karam.

### 11.2 Maison régionale des sports et de la jeunesse

Pour donner corps à son ambition en faveur de la jeunesse et des sports, une Maison régionale des sports et de la jeunesse sera portée sur les fonds baptismaux. Grande cause régionale 2021, la jeunesse représente en effet une priorité d'action transversale de l'exécutif régional. Cette priorité est d'autant plus forte que les 16-30 ans sont parmi le plus touchés par les conséquences sociales de la crise sanitaire. Face aux enjeux, la Région veut leur proposer de nouvelles réponses concrètes, solidaires et collaboratives.

Dans le même temps, faute de moyens, de nombreuses Ligues et comités sportifs régionaux ne disposent aujourd'hui pas de lieux physiques pour réunir leurs dirigeants et accueillir leurs licenciés. C'est une situation qui complique la vie du mouvement sportif, à laquelle la Région entend là aussi apporter une réponse concrète.

Ce projet vient concrétiser la politique sportive régionale ambitieuse conduite depuis 2016 qui place les acteurs du sport au centre du jeu. Il vient répondre à leurs besoins en mettant à leur disposition un espace leur permettant d'organiser leurs formations, leurs assemblées générales, de mutualiser leurs pratiques ou encore d'encadrer les stagiaires recrutés grâce aux aides régionales.

C'est pour répondre à ces enjeux majeurs, que la Cité des Outre-Mer d'une part et la maison régionale des sports et de la jeunesse d'autre part seront installées sur le site de l'ancien lycée Lazare Ponticelli, dans le XIIIe arrondissement de Paris. D'une surface bâtie de 7.400 m2, ce site comprend actuellement un accueil, des bureaux administratifs, des salles de classes, des logements, une demi-pension, des locaux d'archives, une cour et des ateliers, qui permettront de répondre aux besoins des différents acteurs. Demain, après une rénovation complète, cette propriété régionale deviendra un outil pleinement intégré permettant de mettre en œuvre la politique sportive régionale, d'accueillir jeunes et associations et d'être ainsi un lieu de vie, de ressources et d'animations, étroitement connecté aux politiques régionales. Au sein de cette structure, l'ensemble des organismes et publics accueillis pourront en effet trouver, en un lieu unique, les services indispensables répondant à leurs difficultés, leurs préoccupations mais aussi pour leur permettre de concrétiser leurs projets.

C'est l'objet de l'article 11 de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional d'Île-de-France**

**VALÉRIE PÉCRESSE**

2021-07-11 15:06:57

# PROJET DE DÉLIBÉRATION
**DU 21 JUILLET 2021**

## LUTTER CONTRE LES FRACTURES

Le conseil régional d'Île-de-France,

**VU** le code des assurances ;

**VU** le code de l'éducation ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code du travail

**VU** le code de la santé publique

**VU** le code des marchés publiques

**VU** le code de la mutualité ;

**VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**VU** la délibération n° CR 23-14 du 14 février 2014 « Renforcer le service public de la restauration scolaire dans les EPLE d'Île-de-France : vers une tarification plus juste, une qualité nutritionnelle et gustative plus grande, une lutte contre le gaspillage plus efficace » ;

**VU** la délibération n° CR 86-16 du 20 mai 2016 relative aux mesures d'aides sociales et de sécurisation pour assurer l'égalité de traitement des élèves du privé avec ceux du public ;

**VU** la délibération n° CP 16-362 du 12 juillet 2016 relative à la réforme du service public de la restauration scolaire des lycées publics d'Ile-de-France : évolution du cadre technique de mise en œuvre et du modèle de compensation régionale applicable à partir de la rentrée scolaire 2016 ;

**VU** la délibération n° CR 181-16 du 17 novembre 2016 modifiée, relative au contrat d'aménagement régional ;

**VU** la délibération n° CR 2018-024 du 3 juillet 2018 « Région Île-de-France, Région solidaire » ;

**VU** la délibération n° CP 2018-541 du 21 novembre 2018 relative à l'évolution de la politique de restauration scolaire dans les lycées publics ;

**VU** la délibération n° CP 2019-110 du 19 mars 2019 relative à la politique de restauration scolaire dans les lycées publics – mars 2019 ;

**VU** la délibération n° CP 2020-115 du 4 mars 2020 relative à la politique de restauration scolaire dans les lycées publics – 2ème rapport pour 2020 ;

**VU** la délibération n° CP 2020-474 du 18 novembre 2020, portant diverses mesures relatives à des parcours d'insertion en faveur des Franciliens les plus éloignés de l'emploi ;

**VU** la délibération n° CP 2021-045 du 21 janvier 2021 relative aux E2c : 1ère affectation 2021 –

convention RGPD avec l'IPP – majoration de la prise en charge des contrats d'apprentissage – modification du dispositif « aide au permis » ;

**VU** la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

**VU** la délibération n° CR 2021-046 du 22 juillet 2021 relative au budget supplémentaire ;

**VU** le budget de la Région Île-de-France 2021 ;

**VU** le rapport n°CR 2021-052 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

***Article 1***

Réalise un état des lieux de l'offre existante en matière d'enseignement supérieur dans et à proximité immédiate des lycées de zone rurale.

Au vu de ce rapport et en lien avec les autorités académiques et les établissements d'enseignement supérieur, propose un plan de déploiement de l'offre de formations supérieures dans et à proximité immédiate des lycées ruraux pour garantir à chaque Francilien du rural une formation supérieure près de chez lui.

***Article 2***

S'appuie sur les travaux réalisés par l'Institut Paris Région (IPR), pour identifier d'ici au 1er octobre 2021, les territoires dans lesquels les Franciliens ne disposent pas d'un lieu de soins, d'écoles, de commerces ou d'un équipement sportif et culturel à moins de 20 minutes.

***Article 3***

Approuve la modification du règlement d'intervention « Boutique d'un jour » figurant en annexe 1 à la présente délibération. Ce règlement d'intervention entre en vigueur le 1er septembre 2021.

***Article 4***

Décide la mise en place d'une mission de préfiguration de l'agence « Cap rural » qui sera créée au plus tard d'ici la fin de l'année 2021.

***Article 5***

Adopte la charte d'engagements réciproques liant la Région, Ile de France Mobilités, le comité régional du tourisme et les institutions culturelles pour la mise en place du Passe Navigo Culture, tel que joint en annexe 2 à la présente délibération.

***Article 6***

Adopte l'appel à projet « 1 lieu, 1 œuvre » figurant en annexe 3 de la présente délibération.

***Article 7***

Mandate la présidente du conseil régional pour inviter chaque lycée de la Région à établir un jumelage avec une institution culturelle de son territoire.

***Article 8***

La 1ère phrase du 1er alinéa du 3.1 du Règlement d'intervention du budget d'autonomie éducative francilien pour les lycées est ainsi rédigée : « Pour les lycées publics le montant de la participation régionale qui pourra être attribuée pour le ou les projets par année scolaire est au maximum de 10.000 euros. »

***Article 9***

Adopte l'appel à projets « 100 quartiers culturels » figurant en annexe 4 à la présente délibération.

***Article 10***

Décide la réalisation d'un état des lieux des équipements sportifs par commune d'ici au 1er octobre 2021.

***Article 11***

Décide d'affecter, pour la réalisation d'une étude de faisabilité (pré-programme et diagnostics) de la Maison Régionale des sports, de la jeunesse et des Outre-mer, une autorisation de programme de 150.000 euros disponible sur le chapitre 903 « Culture Sports Loisirs » code fonctionnel 32 « sports » programme 32001 « équipements sportifs d'intérêt régional » action 13200110 « Equipements sportifs de proximité » du budget 2021.

**La présidente du conseil régional**
**d'Île-de-France**

**VALÉRIE PÉCRESSE**

2021-07-11 15:06:57

# La Maison régionale des Sports, de la jeunesse et des Outre-mer, présentée au Conseil régional du 21 juillet 2021, par son préfigurateur : Patrick Karam

*Lien vidéo:*
*https://twitter.com/iledefrance/status/1417957122394972160*

# Devenir du lycée *Lazare-Ponticelli:* les actes politiques et juridiques depuis juin 2021

**Demain**

| | |
|---|---|
| **2021-2024** | **Travaux puis ouverture d'une maison régionale des Sports, de la Jeunesse et des Outre-mers** |
| **12 novembre 2021** | **Désaffectation par anticipation du site *Lazare-Ponticelli* (arrêté préfectoral du 8 novembre 2019)** |

**Le plus récent**

| | |
|---|---|
| **9 août 2021** | **La Région informe le Tribunal administratif de Montreuil que son projet de centre d'hébergement pour les sans-abri du métro est définitivement abandonné. Elle demande un non-lieu.** |
| **21-22 juillet 2021** | **La Région vote la création d'une Maison régionale des Sports, de la jeunesse et des Outre-mer.** |
| **10 mai 2021** | **Le Maire du 13è Jérôme Coumet informe l'association que la Région considère que le chantier du lycée *Gabriel-Fauré* sera terminé pour la rentrée 2021, rendant libre le site *Lazare-Ponticelli*. Il ne s'opposera pas au nouveau projet de la Région** |
| **18 février 2021** | **Après avoir informé l'association et le Maire, la Région lance une concertation sur l'avenir du site *Lazare-Ponticelli* et annonce une réunion de présentation des éventuels projets « dans les prochaines semaines ».** |
| **16 février 2021** | **La Présidente de la Région Ile-de-France adresse un courrier à Jérôme Coumet, maire du 13è arrondissement, pour l'informer de la libération des locaux du site *Lazare-Ponticelli* à la rentrée 2021, et de leur future destination : une Maison régionale de la jeunesse et des sports, une cité des outre-mers et un incubateur de start-ups dédié au handicap. Elle annonce que des travaux seront nécessaires.** |
| **12 février 2021** | **A l'initiative du cabinet de Valérie Pécresse, réunion du CA de l'association avec Patrick Karam, vice-président de la Région Ile-de-France chargé de la Jeunesse, des sports et de la vieassociative, qui annonce que le projet initial de centre d'hébergement « ne se fera pas » sur le site *Lazare-Ponticelli* et présente le nouveau projet de la Région pour le site. L'association accueille avec prudence cette annonce et demande un écrit.** |
| **8 novembre 2019** | **Le Préfet de Région abroge l'arrêté de désaffectation du 20 septembre 2019 et en signe un nouveau avec effet par anticipation au 12 novembre 2021, après nouvel avis favorable du Recteur d'Académie.** |
| **15 octobre 2019** | **Un conseil d'administration extraordinaire du Lycée *Gabriel Fauré* accepte la proposition de la présidente de la Région** |
| **4 octobre 2019** | **La présidente de la Région Ile-de-France propose au Lycée *Gabriel Fauré*, en travaux, de relocaliser d'urgence 300 lycéens sur le site *Ponticelli*. Les travaux dureront de 15 à 18 mois** |
| **20 septembre 2019** | **Le Préfet de Région signe l'arrêté de désaffectation du Lycée *Lazare Ponticelli*** |
| **3 septembre 2019** | **Le Recteur d'Académie donne un avis favorable à la désaffectation du Lycée *Lazare Ponticelli.* Les locaux sont vides.** |
| **12 juillet 2019** | **300 riverains du quartier sont informés par la Région Ile-de-France sur le devenir du Lycée *Lazare Ponticelli* et sa transformation en centre d'hébergement pour les sans-abri du métro, avec la Croix-Rouge comme opérateur.** |
| **3 juillet 2019** | **Publication de 2 délibérations de la commission permanente de la Région Ile-de-France :<br>- la première autorise la présidente à demander la désaffectation du lycée au Préfet de Région.<br>- la deuxième est une convention dans laquelle la Région, propriétaire du lycée, autorise la *Croix-Rouge* à utiliser les locaux comme un centre d'hébergement pour 200 à 400 personnes sans domicile fixe du métro. Ces deux délibérations ont été rendues exécutoires les 3 et 5 juillet 2019.** |
| **24 juin 2019** | **Le conseil d'administration du Lycée *Lazare Ponticelli* donne un avis consultatif favorable à la désaffectation du lycée** |

**Le plus ancien**

## 2 ans d'engagement collectif au service du quartier

Le plus récent

| | |
|---|---|
| **17 septembre 2021** | **L'abandon définitif du projet de centre d'hébergement pour sans-abri du métro ayant été obtenu, l'Association a atteint son objectif principal.** |
| **10 mai 2021** | **Réunion du CA de l'association avec Jérôme Coumet, maire du 13ème, et Vincent Boulet, adjoint en charge de l'éducation second degré et de l'intégration** |
| **16 avril 2021** | **Dépôt d'un mémoire de notre avocat, en réplique au mémoire en défense de la Ré gion, auprès du Tribunal administratif de Montreuil.** |
| **22 décembre 2020** | **Dépôt d'un mémoire de notre avocat, en réplique au mémoire en défense du Préfet de Région, auprès du Tribunal administratif de Montreuil.** |
| **23 juillet 2020** | **Dépôt d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Paris, contre le Préfet de Région, demandant l'annulation de l'arrêté de désaffectation du lycée *Lazare-Ponticelli* du 8 novembre 2019 (délais allongés par l'état d'urgence sanitaire).** |
| **avril-mai 2020** | **Discussions avec les candidats aux élections municipales ayant un projet pour le devenir du lycée *Lazare-Ponticelli*** |
| **10 janvier 2020** | **Dépôt d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, contre la présidente de la Région Ile-de-France, demandant le retrait des 2 délibérations concernant la désaffectation du Lycée *Lazare-Ponticelli* et sa transformation en centre d'hébergement pour sans-abri du métro** |
| **10 décembre 2019** | **Dépôt d'un nouveau recours gracieux auprès du préfet de Région, demandant l'annulation de l'arrêté de désaffectation du 8 novembre 2019** |
| **19 novembre 2019** | **Dépôt d'un recours gracieux auprès du préfet de Région, demandant l'annulation de l'arrêté de désaffectation du 20 septembre 2019** |
| **18 novembre 2019** | **Réunion d'information des adhérents de l'association** |
| **25 septembre 2019** | **Réunion en petit comité avec Dominique Versini, adjointe d'Anne Hidalgo, et Jérôme Coumet, maire du 13è, à l'initiative de l'association** |
| **18 septembre 2019** | **3 membres de l'association sont reçus par Valérie Pécresse, à son initiative** |
| **9 septembre 2019** | **Réunion d'information publique organisée par l'Association des habitants du quartier de la place de Rungis, à la mairie du 13è. Avec 300 personnes, la mobilisation reste intacte.** |
| **2 septembre 2019** | **Dépôt d'un recours gracieux auprès de la présidente de la Région Ile-de-France, demandant le retrait des 2 délibérations concernant la désaffectation du Lycée *Lazare-Ponticelli* et sa transformation en centre d'hébergement pour sans-abri du métro** |
| **15 juillet 2019** | **Constitution de l'Association des habitants du quartier de la place de Rungis, choix d'un avocat, campagne d'adhésion, levée de fonds pour les frais juridiques** |
| **12 juillet 2019** | **Réunion dite de « concertation » avec les habitants du quartier et les élus, organisée par la Région, dans les locaux du Lycée *Lazare-Ponticelli.* La Région voulait accélérer le projet en espérant que les congés d'été désorganiseraient la contestation. Nous étions 300 à lui prouver le contraire !** |

Le plus ancien

## Le conseil d'administration

**Bureau :**

Paul KENIGSBERG Président,
Juliette METZ Secrétaire
Nicole CHOQUET Trésorière

**Administrateurs :**

Jacqueline KENIGSBERG,
Jérôme PELISSE,
Geoffroy HERMANN,
Virginie DEMEULEMESTER
Claudine CHERIN

Siège au 91 rue Barrault,
75013 Paris

# L'Association des habitants du quartier de la place de Rungis-Paris 13è (collectif Rungis)

## Association loi 1901
## Objet statutaire

- **La préservation du cadre de vie du quartier** de la Place de Rungis à Paris 13eme, qui pourra se faire en partenariat avec les institutions de proximité, et notamment la préservation de la vocation éducative du Lycée Lazare Ponticelli
- **La santé économique du quartier** - **La préservation de l'équilibre social** construit autour de la Place de Rungis à Paris 13eme
- **La création de liens entre les habitants** du quartier par des animations variées ponctuelles et tout au long de l'année, tout en préservant la mixité du quartier et les échanges entre les générations et les différentes cultures.
- **La valorisation du paysage urbain**, par l'aménagement du territoire qui doit notamment respecter une juste répartition des places d'hébergement et d'accueil d'urgence sur l'ensemble de la Métropole
- **La préservation de la dimension humaine de son urbanisme.**

Mais au delà du lieu d'habitat, c'est bien une certaine vision de leur quartier que les membres de l'association veulent préserver, malgré des contraintes extérieures qui pourraient essayer d'imposer une évolution qui lui ferait perdre son caractère. Pour l'accomplissement de ces objectifs et afin d'assurer la défense des intérêts collectifs des membres du Collectif Rungis, elle emploiera tous les moyens et actions qu'elle jugera opportuns, y compris, la possibilité d'ester en justice. [prendre l'initiative d'une action judiciaire].

## Soutenez-nous dans la durée

- *sur le site Internet de l'association : [www.collectif-rungis.org](http://www.collectif-rungis.org)*
- **auprès de notre trésorière Nicole Choquet :**
  **91 rue Barrault 75013 Paris**

**Nous contacter :**
***[collectif.rungis@gmail.com](mailto:collectif.rungis@gmail.com)***